



## 14e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Mardi 1<sup>er</sup> février 2022 à 19h30**

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 8<sup>e</sup> séance du Conseil général du 15 juin 2021.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
3. Election d'un membre du PS à la Commission financière, en remplacement d'Alexandre Houlmann, démissionnaire.
4. Election d'un représentant des Vert-e-s à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie en remplacement de Christian Piguet, démissionnaire.
5. Rapport du Conseil communal relatif au renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023 – 2032 (DUBREC).
6. Rapport du Conseil communal relatif à la demande des crédits d'engagement suivants :
  - CHF 23'274'000.- pour le Service technique (centre 712), dont CHF 19'917'000.- nets à la charge de la Ville
  - CHF 9'107'000.- pour le Service technique (centre 721), dont CHF 8'827'000.- nets à la charge de la Ville
  - CHF 8'819'000.- pour le Service des eaux (centre 911)

afin de réaliser le programme 2022 – 2025 pour :

- le réaménagement de segments de rues
  - l'entretien constructif des voies de circulation et de leur signalisation
  - l'entretien constructif des infrastructures de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux claires et usées (DUBREC).
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 2'000'000.- à la charge de la Ville par la taxe d'épuration pour l'assainissement, à la station d'épuration, de deux secteurs du canal de décharge (DUBREC).
  8. Motion interpartis des groupes Les Vert-e-s, POP, PVL et PS pour évaluer les objectifs de limitation des émissions de CO2 et indirectement de méthane par la Ville, déposée lors de la séance du 28 octobre 2021 et non développée (texte suit).
  9. Motion interpartis des groupes PVL, Le Centre, PLR, PS, Les Vert-e-s, POP et UDC pour une amélioration de la gestion des poubelles, déposée lors de la séance du 23 novembre 2021 et non développée (texte suit).
  10. Motion populaire communale intitulée "Pour un espace de jeux couvert destiné aux familles", déposée à la Chancellerie le 3 décembre 2021.

*Alexandre Houlmann*  
*président du Conseil général*

## **Motion interpartis pour évaluer les objectifs de limitation des émissions de CO2 et indirectement de méthane par la Ville**

"Nous prions le Conseil communal d'étudier les conditions permettant la formulation d'objectifs visant à limiter les émissions de CO2 et indirectement de méthane (CH4) aux horizons 2025 et 2030"

Dans le contexte de l'accord de Paris signé en avril 2016, du Plan cantonal mis en consultation par le Conseil d'État en février 2021 et malgré le rejet par le peuple de la Loi CO2 en juin 2021, dont des éléments de cette loi devront de toute façon être appliqués, et enfin suite au rapport du GIEC du 9 août 2021, il nous apparaît indispensable que les autorités communales agissent en cohérence. Les événements climatiques de l'été 2021 (dôme de chaleur, incendies, violences des précipitations, inondations) nous renforcent dans l'idée qu'on ne peut plus attendre. Le CO2 et le méthane issu de l'extraction du gaz naturel, comme puissants gaz à effet de serre, ont un coût environnemental qui va croissant et dont on ne peut faire abstraction. Rappelons que la motion "Plan Climat" proposée par le POP, le PS et Les Vert-e-s a été acceptée par le Conseil général en avril 2019 et qu'un postulat du POP en mars 2020 demandait une vision globale des véhicules.

Nous demandons que la Ville établisse des objectifs clairs premièrement de réduction des émissions de CO2 (isolation des bâtiments, parc automobile (réduire ?), fonctionnement (plus efficient) de l'administration) et deuxièmement de diminution de l'utilisation de gaz naturel qui, idéalement, devraient être intégrés dans le Plan communal des énergies. Cela comprendrait, entre autres, l'étude d'un crédit d'investissement pour des bornes électriques, d'être renseignés sur la mise en œuvre de l'hydrogène vert par Vadec, d'un programme d'installation de panneaux photovoltaïques et, enfin, de l'installation de pompes à chaleur (air-eau) pour les bâtiments publics. Le Conseil communal est prié de présenter un rapport sur l'état des travaux, des objectifs chiffrés et des mesures mises en œuvre.

Quant au parc automobile de la Ville, pour corroborer le postulat du POP de mars 2020, l'étude doit comporter l'état actuel du parc, la durée de vie estimée des véhicules (horizons de remplacement) et les mesures limitant la mise en circulation de tout nouveau véhicule communal ne répondant pas aux normes anti-pollution agréées (OFROU, ATE) sachant, d'une part, que les normes produites par les fabricants sont systématiquement faussement favorables et que, d'autre part, les normes Euro 6 ne peuvent être acceptées telles que présentées. Les seules exceptions doivent être documentées sur la base d'indicateurs objectivement vérifiables issus d'études documentées.

Ces exceptions devraient donner lieu, au moins, à des compensations du CO2 émis (Myclimate par exemple).

La mise en œuvre de cette motion devrait se faire sans délai par respect pour les générations futures, ce qui permet de donner un signal positif à la population et d'être exemplaire quant à la réactivité, surtout dans un contexte d'accélération des effets du dérèglement climatique.

C'est aussi l'occasion au Conseil communal de renseigner le Conseil général sur l'état d'avancement des travaux suite à l'acceptation de la motion d'avril 2019 sur l'établissement d'un Plan climat.

Pour le groupe Les Vert-e-s : Jean-Jacques Tritten

Pour le groupe POP : Julien Gressot

Pour le groupe des Vert'libéraux : Brigitte Leitenberg

Pour le groupe PS : Patrick Jobin

---

### **Motion interpartis : Pour une amélioration de la gestion des poubelles**

De plus en plus de villes introduisent des possibilités de tri sélectif dans les endroits publics (places de sport, jardins publics, centres scolaires, etc.) et autres lieux de déambulation.

Au-delà de la nécessaire prise de conscience en faveur de la sauvegarde de l'environnement, **une bonne gestion des déchets permet de donner une image de notre Ville à la mesure de nos ambitions en termes d'accueil et d'attractivité.**

Nous avons pu constater lors du "**putz day**" interpartis, en **septembre 2020**, où nous avons récolté malheureusement une grande quantité de sacs d'ordures remplis de cannettes en alu, de bouteilles en PET et en verre, de mégots de cigarettes et de déchets divers, qu'il manquait à La Chaux-de-Fonds des poubelles à tri sélectif aux abords des parcs publics, des collèges et des terrains de sport.

Pour exemple, dans un lieu qui regroupe l'ESTER, la Bibliothèque, le Collège Numa-Droz et un terrain de basket très fréquenté en période de vacances scolaires ou le week-end, il n'y a pas suffisamment de poubelles et **aucune n'est prévue pour un tri sélectif.**

Autre exemple, au Parc de l'Ouest, sept poubelles "requin" en inox neuves, aucune avec possibilité de tri.

Par ailleurs, le tri et le recyclage sont essentiels pour parvenir à une économie circulaire des ressources mais, pour transformer les déchets en ressources, un tri de qualité est indispensable.

Aussi, en fonction de l'évolution des habitudes et des rythmes de vie, avec un nouveau mode de consommation alimentaire, le développement des foodtrucks et des repas de restaurant pris sur le pouce dans les espaces publics **ne pourrions-nous pas faire davantage** pour inciter à trier plus et mieux et laisser la place propre ?

Ne devrions pas offrir à la population de meilleurs outils ?

D'autre part, régulièrement à la fin des week-end, les sacs de poubelle sont déposés aux abords des containers et cela se passe de plus en plus souvent et dans différents secteurs de notre Ville, ce qui donne une bien mauvaise image.

En conséquence, nous prions le Conseil communal de développer une nouvelle réflexion d'optimisation des poubelles en Ville, qu'il s'agisse des containers pour sacs taxés, en incluant peut-être une réorganisation des "tournées poubelles" pour palier à la problématique posée par le dimanche et les jours fériés aux abords des déchetteries, optimisation également des poubelles publiques favorisant un tri sélectif, avec une sensibilisation accrue des citoyens et un meilleur contrôle du "littering".

Pour le groupe des Vert'libéraux : Brigitte Leitenberg

Pour le groupe Le Centre : Manon Freitag

Pour le groupe PLR : Alain Vaucher

Pour le groupe PS : Pierre-Alain Borel

Pour le groupe Les Vert-e-s : Christian Piguët, Nathalie Tissot, François Perret

Pour le groupe POP : Julien Gressot

Pour le groupe UDC : Jean-Pierre Brechbühler

---

## **Motion populaire communale**

Les électrices et électeurs soussignés, faisant application des articles 117g et suivants de la Loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984, demandent au Conseil général de la Commune de La Chaux-de-Fonds d'enjoindre le Conseil communal de lui adresser un rapport (ou un projet de règlement ou d'arrêté) sur :

### **Motion populaire "Pour un espace de jeux couvert destiné aux familles"**

Le Conseil communal est prié d'étudier la création d'une place de jeux couverte sur le maximum de la surface légalement exploitable du Terrain de l'Ancienne et utilisable par tous les temps. Les arbres bordant le terrain devront être conservés et intégrés à l'esprit ludique du site. L'espace doit être un lieu de loisir destiné aux familles et non pas un site sportif.

Motivations :

À l'instar d'autres villes, La Chaux-de-Fonds propose peu d'activités que les familles peuvent pratiquer à l'abri en cas de mauvais temps. Celles-ci nécessitent bien souvent un budget et de la préparation. Par contre, lorsque le temps le permet, les offres d'activités gratuites et spontanées sont multiples. Notre Collectif a donc réfléchi à un projet qui permettrait de conjuguer contraintes météorologiques et spontanéité. Ainsi, nous proposons la création d'une place de jeux couverte.

Le projet de parking prévu sur le Terrain de l'Ancienne a été abandonné et c'est là que nous souhaitons établir ce lieu d'activité destiné aux familles et fonctionnel par tous les temps.

L'emplacement est idéal puisqu'à proximité du pôle famille de la Ville avec le Bois du Petit-Château et le futur MUZOO, mais également non loin du Terrain des Cibles très fréquenté en hiver par les familles. Ainsi ce quartier de la Cité pourrait offrir, par tous les temps, des activités de plein air (au Zoo, sur la place de jeux du Bois du Petit-Château et sur le Terrain des Cibles) et à l'abri (au MUZOO et sous la place de jeux couverte).

Ce nouvel espace accessible en transports en commun participerait à l'attractivité résidentielle dont la Ville a besoin. Il serait directement identifié comme étant au service de la population et représenterait un atout touristique évident pour le MUZOO.

Premier signataire : Robin Erard